

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLICÉ FAI – 000454 – MDE 23/058/00 Action complémentaire sur l'AU 116/00 (MDE 2

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES DE FLAGELLATION / Nouveau sujet d'inquiétude : PRISONNIERS D'OPINION PRÉSUMÉS

ARABIE SAOUDITE neuf ressortissants saoudiens

Londres, le 14 juillet 2000

Six hommes ont été exécutés ces derniers jours, après avoir été reconnus coupables, entre autres, de chefs d'accusation liés à leurs préférences sexuelles. Étant donné le mutisme des autorités saoudiennes malgré les milliers d'appels qui leur ont été adressés, Amnesty International craint que ces six personnes ne figurent au nombre des neuf hommes qui auraient été condamnés à des peines de flagellation et d'emprisonnement pour « *déviance sexuelle* ». L'Organisation redoute en outre que l'exécution des trois autres ne soit imminente.

Trois des six hommes exécutés étaient de nationalité saoudienne ; d'après les informations recueillies, ils se dénommaient Attiya bin Obeid Attiya, Rajih bin Ibrahim Issa et Rajihi bin Hamad bin Ali. Ils ont été exécutés à Abha, dans la région l'Asir, le 11 juillet. Les trois autres – Abdullah bin Muhammad bin Abdullah Jabali, Yahya bin Ahmad Yabas Faraj et Faraj Ali al Hajuri – étaient des ressortissants yéménites et ont été exécutés dans la région de Jizan le 14 juillet. Il semble que ces six hommes aient été reconnus coupables de sodomie, de travestisme, d'homosexualité et de viol sur la personne de jeunes enfants.

Amnesty International est consciente de la gravité du crime que constitue le viol et reconnaît que tous les États ont le droit et le devoir de traduire en justice les personnes soupçonnées d'infractions prévues par la loi. L'Organisation demeure cependant opposée de manière inconditionnelle à la peine de mort, qui constitue la pire forme de violation du droit à la vie.

Amnesty International craint vivement que chacun de ces six hommes n'ait été condamné à la peine capitale et exécuté essentiellement en raison de ses préférences sexuelles. L'Organisation considère toute personne détenue au seul motif de ses préférences sexuelles comme un prisonnier d'opinion, et demande sa libération immédiate et inconditionnelle.

Ces six exécutions portent à 71 le nombre de condamnés à mort tués depuis le début de l'année en Arabie saoudite.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

La législation saoudienne prévoit la peine de mort pour un large éventail d'infractions, parmi lesquelles figurent tant des crimes violents que des infractions dépourvues de conséquences fatales, telles que des délits sexuels, l'apostasie – renonciation à l'islam –, la sorcellerie et les infractions à la législation sur les stupéfiants.

Aux termes du droit saoudien, un certain nombre d'infractions, notamment des délits sexuels, sont obligatoirement sanctionnées par des peines de flagellation, qui peuvent également être prononcées de manière discrétionnaire par les juges, en lieu et place ou en sus d'autres châtiments. Les peines infligées vont de plusieurs dizaines à des milliers de coups de verge.

Amnesty International considère la flagellation comme un traitement cruel, inhumain et dégradant s'apparentant à une forme de torture, incompatible avec l'article 5 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, aux termes duquel : « *Nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.* »

ACTION RECOMMANDÉE : télégramme / aérogramme / lettre par avion / fax / télex (en arabe, en anglais ou en français) :

- dites-vous consterné par ces six récentes exécutions ;
- reconnaissez la gravité du crime que constitue le viol tout en exprimant de nouveau votre opposition inconditionnelle à la peine capitale ;
- appelez les autorités à mettre un terme immédiat aux exécutions et à commuer toutes les sentences capitales prononcées en Arabie saoudite ;
- demandez si les personnes exécutées figuraient parmi les neuf hommes qui, selon une dépêche diffusée le 16 avril par Associated Press (AP), ont été condamnés à des peines de flagellation et d'emprisonnement pour « *déviante sexuelle* » ;
- déclarez-vous inquiet à l'idée que le motif essentiel pour lequel ces six hommes ont été condamnés et exécutés réside peut-être dans leurs préférences sexuelles ;
- s'il n'existe aucun lien entre ces six exécutions et les hommes cités dans la dépêche d'AP, demandez à être informé de la situation actuelle exacte de ces derniers au regard de la loi, et dites-vous préoccupé à l'idée que ces hommes sont peut-être des prisonniers d'opinion ;
- si les informations diffusées par AP sont exactes, demandez instamment que les peines prononcées contre ces hommes ne soient pas appliquées, et que toute les personnes détenues au seul motif de leurs préférences sexuelles soient libérées immédiatement et sans condition ;
- exhortez les autorités à respecter scrupuleusement les normes internationales relatives aux procès des personnes passibles de la peine capitale.

APPELS À :

Remarque : l'obtention des lignes de fax saoudiennes peut s'avérer difficile.

Chef de l'État (gardien des Lieux saints) :
His Majesty King Fahd bin 'Abdul 'Aziz Al-Saud
Office of H.M. The King
Royal Court, Riyadh
Arabie saoudite

Télégrammes : King Fahd, Riyadh, Arabie saoudite

Formule d'appel : *Your Majesty*, / Sire, (Votre Majesté, dans le corps du texte)

Ministre de l'Intérieur :

His Royal Highness
Prince Naif bin 'Abdul 'Aziz
Minister of the Interior, Ministry of the Interior
PO Box 2933, Airport Road
Riyadh 11134, Arabie saoudite

Fax : 966 1 403 1185

Télégrammes : Interior Minister, Riyadh, Arabie saoudite

Télex : 404416

Formule d'appel : *Your Royal Highness*, / Votre Altesse royale,

Ministre des Affaires étrangères :

His Royal Highness
Prince Saud al-Faisal bin 'Abdul 'Aziz Al-Saud
Minister of Foreign Affairs
Ministry of Foreign Affairs
Nasseriya Street
Riyadh 11124, Arabie saoudite

Télégrammes : Foreign Affairs Minister, Riyadh, Arabie saoudite

Fax : 966 1 403 0159

Télex : 405000

Formule d'appel : *Your Royal Highness*, / Votre Altesse royale,

Ministre de la Justice :

His Excellency
Dr . 'Abdullah bin Muhammad bin Ibrahim Al-Sheikh
Minister of Justice, Ministry of Justice
University Street, Riyadh 11137
Arabie saoudite

Fax : 966 1 401 1741

Télégrammes : Justice Minister, Riyadh, Arabie saoudite

Télex : 405 980 MINJUS SJ

Formule d'appel : *Your Excellency*, / Monsieur le Ministre,

COPIES aux représentants diplomatiques de l'Arabie saoudite dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT. APRÈS LE 25 AOÛT 2000, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

La version originale a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi. La version française a été traduite et diffusée par les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -